

MAIRIE DE CHINON

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Mesdames, Messieurs les
commerçants

HÔTEL DE VILLE
PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
37500 CHINON
TÉLÉPHONE 02 47 93 53 63

N° : 2025 / 043 / JLD / BB / AM

OBJET : Demande d'autorisation d'Occupation du Domaine Public

Mesdames, Messieurs les commerçants,

Chers partenaires,

Vous trouverez ci-joint la demande d'autorisation d'Occupation du Domaine Public pour l'année 2025 à nous retourner au plus tard le **14 Mars 2025**.

Dans la continuité des mesures prises par le Conseil Municipal en 2023, les périodes restent inchangées :

- **Période Basse** : du 1^{er} octobre au 31 mai
- **Période Haute** : du 1^{er} juin au 30 septembre

Les trois zones d'attractivités par secteur sont elles aussi identiques (voir plan au dos du formulaire) et les tarifs pour l'année 2025 sont les suivants : *(délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2023 et décision n°2025-009 en date du 28 janvier 2025 prorogeant les tarifs 2024 jusqu'au 25 mars 2025)*

- **Zone 1** : Période haute : **6.10 € le M² / Mois** / Période basse : **2.20 € le M² / Mois**
- **Zone 2** : Période haute : **5.10 € le M² / Mois** / Période basse : **1.85 € le M² / Mois**
- **Zone 3** : Période haute : **4.05 € le M² / Mois** / Période basse : **1.65 € le M² / Mois**

Le tarif concernant les dispositifs commerciaux (chevalet, drapeau, mobilier, ...) est le suivant : **22.15 le M² / An**

A réception de la demande, un arrêté municipal vous sera notifié avec les périodes choisies et le montant qui vous sera facturé.

Afin d'éviter tout désaccord, je vous demande d'être précis sur les périodes choisies et de joindre **IMPERATIVEMENT** le plan d'implantation de vos différents dispositifs ainsi que les surfaces.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les commerçants, en l'expression de mes sincères salutations.

Bien cordialement

Le Maire,

Jean-Luc DUPONT

